

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Militärorganisation
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Benteli, Marianne
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Füzesséry, Alexandre
Huguenet, François
Lévêque, Antoine
Magnin, Chloé
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Lévêque, Antoine; Magnin, Chloé; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Militärorganisation, Postulat, 1990 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	1
Militärorganisation	2
Sozialpolitik	10
Sozialversicherungen	11
Krankenversicherung	11

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
FK-NR	Finanzkommission des Nationalrats
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
BAG	Bundesamt für Gesundheit
FK-SR	Finanzkommission des Ständerates
KVG	Bundesgesetz über die Krankenversicherungen
EO	Erwerbsersatzordnung
WEA	Weiterentwicklung der Armee
AVIG	Arbeitslosenversicherungsgesetz
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)

DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CdF-CN	Commission des finances du Conseil national
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
OFSP	Office fédéral de la santé publique
CdF-CE	Commission des finances du Conseil des Etats
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
APG	allocations pour perte de gain
DEVA	Développement de l'armée
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

POSTULAT
DATUM: 18.03.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Berichtsjahr kamen im Nationalrat zwei Postulate zur Abstimmung, die sich mit der **Vereinbarkeit von Beruf und militärischer Laufbahn** befassten. Das Postulat Landolt (bdp, GL) beauftragte den Bundesrat, Lösungen zu finden, mit denen die Attraktivität der Offizierslaufbahn innerhalb der Armee gesteigert werden könnte. Im Gegensatz zu früher seien Offiziere nicht mehr gefragte Führungskräfte und der für die Wirtschaft nutzbringende Transfer der erlangten Kompetenzen gelinge nicht mehr in vergleichbarem Ausmass. Zusammen mit Mitunterzeichnenden aus vorwiegend bürgerlichen Kreisen forderte Landolt unter anderem eine Attraktivitätssteigerung der Offizierslaufbahn, indem beispielsweise eine Harmonisierung mit der beruflichen Laufbahn vorgenommen wird. Das „vielversprechende Zielpublikum“, das der Armee im Moment fehle, soll damit wieder erreicht werden. Im zweiten Postulat, welches 2010 von Sylvie Perrinjaquet (fdp, NE) (Po. 10.4049) eingereicht wurde, wird der Bundesrat zu einer Evaluation beauftragt, mit der festgestellt werden soll, wie die innerhalb des Militärdienstes erworbenen Fähigkeiten im Berufsleben validiert werden könnten. Zivilen Arbeitgebern sollte ermöglicht werden, sich über im Militärdienst erworbene berufliche Kompetenzen, Qualifikationen und entsprechendes Fachwissen der Arbeitnehmer zu informieren. Umgekehrt sollten damit aber auch spezifische Fähigkeiten von Armeeehörigen innerhalb derer Diensttätigkeit besser eingesetzt werden können. Diese doppelte berufliche Anerkennung dürfte den Gehalt der Dienstage in den Augen der Unternehmen aufwerten und gleichzeitig die Rolle der Weiterbildung innerhalb der Armee stärken. Beide Postulate wurden diskussionslos angenommen.¹

POSTULAT
DATUM: 27.09.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im September des Berichtsjahres reichte die SiK-SR ein Postulat zu den **Immobilienverkäufen des VBS** ein. Der Bundesrat wurde beauftragt, bis Mitte 2012 einen Bericht vorzulegen, in dem präzisiert wird, welche Liegenschaften des VBS veräussert werden könnten, die Zeiträume dafür zu skizzieren und Angaben zum möglichen Verkaufserlös zu machen. Darüber hinaus sollte geprüft werden, wie der erzielte Erlös dem VBS über die Erhöhung des Ausgabenplafonds der Armee für Rüstungsbeschaffungen wiederum zur Verfügung gestellt werden könnte. Der Bundesrat beantragte die Annahme des Postulats mit der Anmerkung, erst nach Behandlung des Armeeberichts die Anforderungen des Begehrens erfüllen zu können. Der Ständerat nahm das Postulat diskussionslos an.²

POSTULAT
DATUM: 31.05.2012
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Mai 2012 wurde im Ständerat ein Postulat Berberat (sp, NE) überwiesen, welches auf die bessere **Koordination zwischen Rekrutenschule und Hochschulstudium** abzielt. Dies wurde damit begründet, dass nach dem Bologna-System die Semester bereits Mitte September beginnen und damit eine 21 wöchige Rekrutenschule nicht im Sommer absolviert werden kann, ohne dass ein Studienbeginn oder dessen Fortsetzung dadurch tangiert wird. Früher war das mit der kürzeren RS-Dauer noch möglich. Um den Studierenden die Einbusse eines Semesters oder gar eines Studienjahres zu ersparen, wurde der Bundesrat beauftragt, zusammen mit den Kantonen und den Hochschulen Lösungen zu suchen, welche den Studenten zugute kommen. Denkbar sei eine Verkürzung der RS um zwei bis drei Wochen unter gleichzeitiger Verschiebung des Semesterstartes um einige Wochen. Nach einem unterstützenden Votum durch Bundesrat Maurer – der Bundesrat führe bereits entsprechende Gespräche – wurde das Postulat diskussionslos angenommen. Ein genau gleich lautendes Postulat Maire (sp, NE) (Po. 12.3210) überwies der Nationalrat Mitte Juni.³

POSTULAT
DATUM: 19.09.2012
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Juni des Berichtsjahres wurden zwei ähnlich lautende Vorstösse aus dem Jahr 2010 im Parlament besprochen. Ein Postulat Malama (fdp, BS) (Po. 10.3570) und eine Motion Stump (sp, AG) (Mo. 10.3832) sollten den Bundesrat dazu bewegen, das **Nebeneinander von Militärdienst und ziviler Ausbildung** besser zu koordinieren. Beide Begehren problematisieren die der Bologna Reform geschuldete Verschiebung der Semesterdaten: Maturanden könnten keine vollständige RS zwischen Schulabschluss und Studienbeginn mehr absolvieren. Die resultierende Situation sei für alle Beteiligten,

Armee und Wirtschaft, aber insbesondere für die betroffenen Stellungspflichtigen unbefriedigend. Malama fordert deswegen bessere Beratungsangebote und Stump verlangt eine bessere Koordination. Der Bundesrat anerkannte die Problematik, sah aber durch das bestehende Angebot mit drei RS-Starts pro Jahr die zivilen Bedürfnisse als erfüllt an. Einen akuten Handlungsbedarf erkannte die Regierung nicht. Dennoch werde sie die Anliegen im Zuge der Weiterentwicklung der Armee berücksichtigen. In der Sommersession wurde das Postulat Malama diskussionslos mit 115 zu 40 Stimmen angenommen. Gleichentags wurde über die Motion Stump befunden, die von Chantal Galladé (sp, ZH) übernommen worden war. Die Zürcher Sozialdemokratin unterstrich die Wichtigkeit der Koordination der Ausbildungen. Man dürfe den künftigen Studenten nicht zumuten, ein Zwischenjahr einlegen zu müssen. Bundesrat Maurer anerkannte in seinem Votum die Anliegen, verwies aber auf das bereits früher überwiesene Postulat Berberat. Der Bundesrat sei bereits mit der Lösungssuche beauftragt und deswegen sei dieser Vorstoss abzulehnen. Entgegen dieser Aufforderung wurde die Motion angenommen (82 zu 71 Stimmen). Im September kam das Geschäft in den Ständerat, dessen SiK sich kritisch dazu geäußert hatte: Erstens liege es nicht in der Kompetenz des Bundes, Vorschriften über den Semesterbeginn zu erlassen und zweitens reiche die Zeit zwischen Schulabschluss und Mitte September ohnehin nicht, um eine vollständige Rekrutenschule durchzuführen. Auch Bundesrat Maurer setzte sich erneut gegen die Motion ein und betonte, dass es einen Dialog zwischen Bund und Hochschulen brauche und nicht einseitige Forderungen an die Armee. Der Ständerat folgte der Kommission und dem Bundesrat und lehnte die Motion ab.⁴

Militärorganisation

POSTULAT
DATUM: 23.03.1990
BRIGITTE CARETTI

Le Conseil national a transmis le **postulat Meier (ds, ZH) souhaitant une semaine de cinq jours pour les recrues** et les soldats en cours de répétition et, sous forme de postulat, la **motion Spielmann (pdt, GE) (Mo. 89.701) demandant une diminution généralisée de la durée des obligations militaires.**⁵

POSTULAT
DATUM: 08.05.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a adopté le postulat Brügger (ps, FR), souhaitant généraliser l'utilisation de techniques de simulation pour l'instruction de la troupe. A ce sujet, le commandant de corps Rolf Binder s'est prononcé en faveur d'une extension de l'utilisation des simulateurs; ceux-ci sont silencieux, ne polluent pas l'air, économisent les munitions et permettent de pallier le manque d'instructeurs, en particulier en ce qui concerne les armes sophistiquées.⁶

POSTULAT
DATUM: 04.10.1991
SERGE TERRIBILINI

La grande chambre a transmis trois postulats Fierz (pe, BE) (Po. 91.3255, 91.3265 & 91.3266) concernant la réforme de certains modes de fonctionnement de l'armée. Le premier demande d'examiner l'importance du temps perdu dans les écoles de recrues et les cours de répétition, et d'essayer de remédier à ce problème. Le second propose d'étudier la formation militaire afin d'éliminer les formes en usage ainsi que les types d'entraînement désuets ne correspondant plus à notre époque. Le troisième vise à améliorer la formation et la préparation par une prolongation des écoles de sous-officiers et des cours de cadre, et une réduction de la durée des cours de répétition et des écoles de recrue.⁷

POSTULAT
DATUM: 13.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Les Chambres ont transmis un postulat Ziegler (pdc, UR) et une motion Hari (udc, BE) (Mo. 91.3164), transformée en postulat, demandant au gouvernement de prendre des mesures afin de compenser, dans les régions concernées, la réduction des emplois du DMF qu'entraîne la réforme de l'armée ainsi que les mesures d'économie de la Confédération, notamment en ce qui concerne les entreprises d'armement et d'entretien.⁸

POSTULAT
DATUM: 15.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Dans le contexte plus spécifique du seul P-26, la conseillère aux Etats Bühler (ps, SH) a souhaité, par le biais d'un postulat, que **certains points liés aux finances ainsi qu'au personnel de l'organisation secrète de résistance soient éclaircis**. Il s'agit plus particulièrement du montant total des dépenses faites, du degré d'implication de fonctionnaires fédéraux, de leur éventuelle indemnisation et de leur nom. La petite chambre a cependant rejeté ce texte après que Kaspar Villiger eut demandé de ne plus revenir sur cet épisode passé.⁹

POSTULAT
DATUM: 19.03.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil des Etats a transmis le postulat de sa commission sur l'alerte préalable en défense aérienne. Ce texte demande au Conseil fédéral de présenter un rapport qui montre comment il est possible d'assurer l'alerte préalable et la conduite en matière de défense aérienne avec et sans la collaboration d'autres Etats européens, ainsi que les coûts et les conséquences sur la neutralité suisse que cela entraînerait.¹⁰

POSTULAT
DATUM: 18.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le postulat Keller (pdc, AG) priant le gouvernement de prendre des mesures en vue de promouvoir auprès des jeunes l'avancement dans l'armée.¹¹

POSTULAT
DATUM: 18.12.1992
SERGE TERRIBILINI

La grande chambre a transmis un **postulat** de sa commission **demandant que le gouvernement présente rapidement les bases légales** pour la réduction de la durée de l'obligation de servir selon la conception d'Armée 95.¹²

POSTULAT
DATUM: 17.06.1994
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le postulat Pini (prd, TI) qui demande au Conseil fédéral de prendre diverses mesures visant à revaloriser le rôle actif des cadres de l'instruction militaire, notamment en fonction des nouveaux concepts de défense contenus dans le projet Armée 95.¹³

POSTULAT
DATUM: 20.10.1994
SERGE TERRIBILINI

Répondant à un postulat du Conseil national de 1991, le Conseil fédéral a approuvé à l'attention du parlement un rapport élaboré par un groupe de travail ad hoc concernant les domaines de la justice militaire pouvant être transférés à la justice civile. Considérant que 96% des cas qu'ils doivent juger concernent des délits militaires (insoumission, refus de servir, inobservation des prescriptions de service, etc.), **le gouvernement estime que les tribunaux militaire doivent être conservés**. Il propose cependant que les infractions contre les amendes d'ordre soient traitées par des tribunaux pénaux civils. Par ailleurs, concernant l'objection de conscience, il est prévu que les tribunaux militaires ne s'occupent plus que des cas où le réfractaire n'a pas été admis au service civil ou n'a pas fait de demande à ce sujet. De fait, les forts contestés examens de conscience disparaîtraient presque entièrement du champ de compétence des tribunaux militaires.¹⁴

POSTULAT
DATUM: 23.06.1995
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Martin (prd, VD) demandant au gouvernement d'envisager la possibilité d'**ouvrir l'aérodrome militaire de Payerne (VD) au trafic civil**, ce afin d'aider cette région connaissant des difficultés économiques. Le Conseil national a adopté un postulat Savary (prd, VD) (Po. 95.3014) à teneur similaire.¹⁵

POSTULAT
DATUM: 19.09.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le Conseil national a rejeté un postulat Alder (ps, SG) invitant le gouvernement à présenter un rapport sur les moyens de contrôle de l'armée en vigueur dans les pays européens ainsi que sur les éventuelles mesures à prendre en vue d'améliorer la surveillance des forces militaires par les autorités civiles. La majorité de la grande chambre a en effet estimé qu'un tel rapport était inutile et dépassé alors que de nouvelles structures étaient sur le point d'être mises en place.¹⁶

POSTULAT
DATUM: 10.10.1997
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Afin de mieux concilier monde professionnel et vie militaire, **le Conseil national a transmis un postulat Schmid** (udc, BE) invitant le gouvernement à examiner les possibilités de sanctionner par un certificat les formations que reçoivent les cadres de l'armée dans certains domaines (techniques de gestion et de résolution de problèmes, conduite de réunions, etc.). Selon le postulant, il est urgent, si l'on entend maintenir l'attractivité de l'avancement, de valoriser ces compétences sur le marché du travail.¹⁷

POSTULAT
DATUM: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Devant la Commission de sécurité du Conseil national, Adolf Ogi a mentionné comme domaine d'économies prioritaire les bâtiments militaires. L'armée suisse possède un peu moins de 30'000 objets immobiliers. **Le Conseil national a transmis un postulat de la Commission de la politique de sécurité** qui invite le Conseil fédéral à présenter à la fin de chaque année un rapport concernant le taux d'occupation des cantonnements, des installations d'instruction et autres installations militaires. Le gouvernement devra y décrire les implications qu'à la planification continue en prévision de l'«armée XXI».¹⁸

POSTULAT
DATUM: 08.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

S'inquiétant de l'**érosion des effectifs chez les instructeurs**, un postulat Gusset (pdl, TG) a invité le Conseil fédéral à exposer les raisons de cette situation et à prendre des mesures pour y remédier. Sur un effectif prévu de 1950 places de travail, seules 1921 étaient occupées au milieu de l'année sous revue et le nombre de départs volontaires a été plus élevé lors du seul premier semestre que lors de la totalité de l'année précédente. Appuyé par 53 cosignataires, **ce postulat a été transmis par la chambre du peuple**.¹⁹

POSTULAT
DATUM: 06.10.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil national a transmis un postulat de Josef Leu (pdc, LU) (Po. 00.3087) demandant la prise en compte de certaines activités à l'étranger pour les obligations militaires. Cette proposition visait principalement les missions à l'étranger de citoyens helvétiques dans le cadre de l'aide humanitaire. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accepter le postulat. Il a aussi adopté une **motion par la commission de l'économie et des redevances** (Mo. 00.3186) l'enjoignant de modifier la LACI ainsi que le régime des APG afin que les jeunes se trouvant entre deux périodes de service militaire ou entre la fin de leurs études et leur service militaire puissent obtenir les indemnités du chômage.²⁰

POSTULAT
DATUM: 07.10.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté un postulat du Groupe des Verts, qui demandait au Conseil fédéral de veiller à ce que **l'armée renonce à toute aide à la diffusion** du « Guide des recrues ». Cette publication, éditée à titre privé, a notamment suscité l'intervention de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, pour son caractère misogyne. Le Conseil fédéral, qui avait décidé d'un droit de regard sur le contenu de la brochure fin 2004 et avait chargé le DDPS d'apporter des corrections d'ordre rédactionnel en cas de contenu incorrect, sexiste ou discriminatoire, a été interpellé à nouveau par le conseiller national Lang (pe, ZG) (question 05.5096) suite à la parution d'un nouveau numéro en 2005, qui témoignait de peu de changements par rapport aux précédents.²¹

POSTULAT
DATUM: 19.10.2005
ELIE BURGOS

Plusieurs **interventions parlementaires ont également été déposées** en relation avec les nouvelles mesures proposées par le DDPS. Parmi celles-ci, un postulat du conseiller national Baumann (udc, TG) (Po. 05.3460) a demandé au Conseil fédéral de remettre au parlement un rapport intermédiaire sur la politique de sécurité avant de mettre en œuvre les mesures de transformation de l'armée décidées au mois de mai. Le conseiller national a estimé que les nouvelles priorités fixées par le Conseil fédéral à l'armée n'étaient pas suffisamment justifiées, et que ce dernier se devait d'expliquer en détails de tels changements de stratégie, les conséquences qui en résultaient, de même que les nouveaux objectifs et les moyens qui permettraient de les atteindre. Une des principales inquiétudes des parlementaires était que le gouvernement les tienne à l'écart de la conception et/ou de l'approbation de ces nouvelles mesures. Dans sa réponse à une interpellation de la groupe de l'udc (Ip. 05.3240), le Conseil fédéral a précisé que les étapes de développement planifiées ne requéraient pas de modifications de lois formelles – notamment de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) –, mais qu'il s'efforceraient d'intégrer les milieux publics, le parlement et les partis politiques dans les travaux sous une autre forme. Le gouvernement a déclaré en outre que la réalisation de certaines décisions impliquerait

la modification de l'ordonnance sur l'organisation de l'armée, et qu'il procéderait dans ce contexte à une consultation avant que le message ne soit approuvé à l'intention du parlement.²²

POSTULAT
DATUM: 05.12.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté un postulat Wicki (pdc, LU), qui demandait au Conseil fédéral de présenter au parlement un **rapport sur la mise en œuvre des obligations militaires** dans le cadre de la réforme de l'armée. Le député a notamment demandé au gouvernement s'il était disposé à examiner, notamment au vu du nombre élevé de recrues déclarées inaptées au service militaire, la transformation des obligations militaires en une obligation générale de servir pour les hommes en faveur de la population, à condition que les effectifs de l'armée soient maintenus.²³

POSTULAT
DATUM: 03.10.2006
ELIE BURGOS

Par 116 voix contre 26, **le Conseil national a adopté**, en fin d'année, un **postulat** de sa commission de la politique de sécurité, qui demandait au Conseil fédéral d'étudier quelles mesures devaient être prises afin de **faciliter une éventuelle montée en puissance de l'armée**. Le gouvernement a été chargé de mettre l'accent en particulier sur deux dispositions. La première touchait à la création de conditions favorables au développement d'une politique industrielle et technologique en Suisse permettant d'occuper des niches indispensables ou importantes pour les autres nations productrices d'armement, afin que la Suisse soit en bonne position pour négocier, le cas échéant, la production de l'équipement dont elle aurait besoin dans des délais raisonnables. La seconde concernait l'amélioration de la formation de spécialistes pour des fonctions clés, par l'intermédiaire d'une intensification de la professionnalisation et de l'instruction en coopération, afin que l'armée puisse disposer en permanence de compétences garantissant un déroulement aussi efficace que possible de toute montée en puissance.²⁴

POSTULAT
DATUM: 20.12.2007
ELIE BURGOS

Dans la lignée de ces débats, le Conseil national a examiné un postulat de sa commission de la politique de sécurité, qui demandait au Conseil fédéral d'étudier les avantages et les inconvénients d'une éventuelle **augmentation de la proportion maximale légale de militaires en service long**, et d'étudier notamment les effets de celle-ci sur le profil de prestations et la structure de l'armée, les conséquences sur le système de milice et les coûts d'un tel engagement. Le groupe UDC a proposé de rejeter le postulat. Le plénum a néanmoins adopté celui-ci par 104 voix contre 51.²⁵

POSTULAT
DATUM: 15.09.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté un postulat de sa commission des affaires juridiques, qui demandait au Conseil fédéral d'étudier le **transfert à la justice civile** de tout ou partie des tâches attribuées à la justice militaire.²⁶

POSTULAT
DATUM: 01.10.2008
ELIE BURGOS

Contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté, par 138 voix contre 48, un postulat Wasserfallen (prd, BE), qui demandait au gouvernement de procéder à l'examen de la **planification des périodes de service militaire** en tentant d'organiser les école de recrues et les cours de répétition en fonction du calendrier des hautes écoles et en introduisant un maximum de flexibilité, afin d'atténuer les inconvénients qui en résultent pour les entreprises et les hautes écoles. Le postulat a été classé dans le cadre de l'examen de développement de l'armée (voir ici).²⁷

POSTULAT
DATUM: 01.10.2008
ELIE BURGOS

Suite à l'«affaire Nef», le Conseil national a adopté un postulat de sa commission de la politique de sécurité (CPS-CN), qui chargeait le Conseil fédéral d'examiner quelles procédures et quelles dispositions il y avait lieu de modifier en ce qui concerne **l'élection du chef de l'armée**. Le postulat demandait au Conseil fédéral de s'attacher en particulier à répondre à la question de savoir à quel moment le contrôle de sécurité devait être effectué.²⁸

POSTULAT
DATUM: 01.10.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté, contre l'avis du Conseil fédéral, un postulat du député socialiste Hans Widmer (ps, LU), qui demandait au gouvernement de présenter au parlement un rapport sur un **code de conduite des personnels militaires**, la Suisse étant un des rares pays à ne pas disposer d'un tel code.²⁹

POSTULAT
DATUM: 08.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le **Conseil des Etats** a transmis un postulat Konrad Graber (pdc, LU) qui invite le gouvernement à énumérer les **dysfonctionnements de l'armée** qui ne seraient pas supprimés par le rapport sur la sécurité. Il demande également de déterminer les modifications à apporter ainsi que les scénarii permettant à l'armée de remplir sa mission sans augmentation de budget et tout en maintenant l'obligation de servir. Le conseiller aux Etats a effectivement estimé qu'il y a un manque de volonté politique pour résoudre les problèmes rencontrés.³⁰

POSTULAT
DATUM: 15.09.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Ein im Juli von der SiK des Ständerates eingereichtes Postulat zur **Zukunft der Artillerie** wurde im September beraten. Darin wird der Bundesrat beauftragt, sich bis Ende 2013 in einem Bericht zu äussern, wie die Zukunft der Artillerie und des indirekten Feuers im Allgemeinen ausgestaltet werden soll. Ein zentraler Aspekt ist dabei die Frage nach der Art und Menge der zu beschaffenden Munition. Das Geschäft stand in engem Zusammenhang mit dem „Übereinkommen über Streumunition“ der UNO. Darin wurde festgehalten, dass konventionelle Streumunition verboten wird. Solche ist in der Schweiz jedoch in Form von sogenannter Kanistermunition in grossen Mengen vorhanden. Über die Genehmigung dieses Übereinkommens hatte sich der Bundesrat in seinem Bericht vom 6. Juni 2011 geäussert. In diesem Zusammenhang stand auch eine Änderung des Kriegsmaterialgesetzes. Das Postulat wurde trotz dem Hinweis von Bundespräsidentin Calmy-Rey, dass diese Fragen bereits im Prozess der Revision des Bundesgesetzes über die Armee und die Militärverwaltung und der dazu gehörenden Verordnung über die Organisation der Armee beantwortet würden, angenommen.³¹

POSTULAT
DATUM: 20.09.2012
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Gleich zweifach wurde ein Postulat Ende September im Nationalrat eingereicht. Die Postulierenden Eichenberger-Walther (fdp, AG) (Po. 12.3745) und Glanzmann-Hunkeler (cvp, LU) (Po. 12.3744) forderten den Bundesrat auf, einen Bericht vorzulegen, wie das **Leistungsprofil der Armee** unter Berücksichtigung geplanter Budgetkürzungen aussehen soll. Mit dem Armeebereich 2010 hatten sich Parlament und Regierung auf einen Armee Soll-Bestand von 100 000 Armeeeingehörenden geeinigt. Der vom Parlament auf 5 Mia. CHF gesetzte Plafond wurde im Nachgang der Verhandlungen vom Bundesrat auf 4,7 Mia. CHF redimensioniert. Der Bundesrat solle schildern, in welchen Bereichen die 300 Mio. CHF eingespart werden. Aus der Stellungnahme des Bundesrates ging hervor, dass das VBS in der Erarbeitung dieser Fragen bereits aktiv geworden war. Die Regierung empfahl die Postulate zur Annahme und die Räte folgten Ende Jahr dieser Empfehlung stillschweigend.³²

POSTULAT
DATUM: 13.03.2014
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Hinsichtlich der Weiterentwicklung der Armee (WEA), hat die Finanzkommission des Nationalrates ein Postulat eingereicht. Die Kommission verlangte einen Bericht, in dem der Bundesrat aufzeigen soll, welche **Armeeimmobilien im Sinne einer öffentlichen Nutzung** veräussert werden können. Mit der WEA steht eine erneute Reduktion der Anzahl Armeeeingehörender im Raum, wobei die Armee und ihre Verwaltung entsprechend weniger Platz brauchen. Der Bericht soll gegenüber dem Parlament mehr Transparenz schaffen und unter anderem aufzeigen, welche Immobilien sich für welche Zwecke eignen (öffentliche Zwecke von Kantonen und Gemeinden, Wohnraum oder auch gewerbliche Nutzungen). Dabei soll fallweise auch eruiert werden, ob die Bundesinteressen besser durch den Verkauf oder durch die Abgabe der Objekte im Baurecht gesichert werden. Darüber hinaus hinterfragt die Kommission auch die derzeitige Organisation der Immobilienverwaltung beim Bund mit zwei in unterschiedlichen Departementen angesiedelten Ämtern (BBL im EFD, armasuisse Immobilien im VBS). Dem bundesrätlichen Antrag auf Annahme der Vorlage entsprechend, war diese auch im Rat unbestritten.³³

POSTULAT

DATUM: 16.03.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die SiK des Nationalrates wollte **den Militärdienst attraktiver machen** und hierfür die Regierung mit einem Postulat beauftragen, in einem Bericht mögliche Wege aufzuzeigen, wie ihr Ansinnen umgesetzt werden könnte. Vier Eckpfeiler sind dabei von der Kommission vorgegeben worden. Zunächst sollte die differenzierte oder qualifizierte Diensttauglichkeit gezielt gefördert werden: Auch Personen mit leichten körperlichen Einschränkungen sollen zum Militärdienst zugelassen werden können, sofern sie dies wollen. Zweitens sollte „unnötige Bürokratie“ für Milizoffiziere abgebaut werden. Damit wurden ausserdienstliche Verpflichtungen angesprochen, die mitunter grosse zeitliche Ressourcen binden und mit alternativen Instrumenten effizienter angegangen werden könnten. Als dritter Punkt regte die Kommission an, Militärausbildungen anzuerkennen, wobei die Sicherheitspolitiker insbesondere auf eine Ausweitung der Anerkennungen abzielten. Diese Idee war wiederholt – auch bereits erfolgreich – vorgebracht worden. Als vierte Anregung sollten Weiterbildungskurse („WKs“) in puncto Qualität und Attraktivität einer Kur unterzogen werden.

In seiner Stellungnahme berief sich der Bundesrat, einmal mehr, auf die WEA, die auch diese Herausforderungen zu lösen im Stande sein soll. Deren Auswirkungen lassen sich jedoch noch nicht einschätzen, weil viele Massnahmen erst 2018 in Kraft treten werden. Erst dann könne man entsprechende Schlüsse ziehen, das vorgelegte Postulat sei daher verfrüht – so wollte die Regierung den Auftrag zur Berichterstattung abwenden.

Der Nationalrat zeigte sich jedoch unbeeindruckt: Das Postulat wurde mit einer komfortablen Mehrheit von 122 zu 40 Stimmen und 7 Enthaltungen angenommen. Die Debatte zog sich nicht sehr lange hin und die Kommissionssprecher verdeutlichten, was dem Postulat zugrunde lag: Es war der Attraktivitätszuwachs beim Zivildienst, der gemäss Golay (mcg, GE) dazu führe, dass weniger Stellungspflichtige in den Militärdienst eintreten. Statt nun den Zivildienst unattraktiver zu machen, presche man in die andere Richtung und strebe an, den Militärdienst in ein besseres Licht zu stellen – wie es Dobler (fdp, SG) seitens der Kommission verdeutlichte. Der Verteidigungsminister blieb bei seinem Votum weitgehend bei den Ausführungen aus der früheren Stellungnahme. Im Wesentlichen verwies er dabei auf bestehende Prozesse, denen man noch einige Zeit zur Bewährung geben möge. Mit der Annahme des Postulats durch das Ratsplenum wurde der Auftrag der Berichterstattung dennoch erteilt.³⁴

POSTULAT

DATUM: 16.03.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

„**Wie kann der Mangel an Offizieren behoben werden?**“, fragte die SiK des Nationalrates Anfang 2017 den Bundesrat mit einem Postulat. Die Kommission ortete einen „notorischen Offiziersmangel“, der behoben werden müsse. Aufzeigen sollte der Bundesrat mit einem Bericht, welche Massnahmen in Frage kämen, damit die Attraktivität einer Offizierskarriere gesteigert werden könne. Mit der Weiterentwicklung der Armee (WEA) und der Verkleinerung des Armeebestandes sei in absehbarer Zeit eine Akzentuierung des Offiziersmangels zu erwarten, gerade weil viele Zeitoffiziers- und Fachoffiziersstellen abgebaut würden.

Das aufgeworfene Problem sei dem Bundesrat bekannt und es fänden Prozesse statt, um es zu entschärfen, so die Landesregierung. Namentlich im Bereich der besseren Vereinbarkeit der Militärkarriere mit dem Erwerbsleben gebe es Bestrebungen, mehr Leute für eine Offizierslaufbahn zu gewinnen. Dazu sind verkürzte Dienste zu zählen, Spezialregelungen mit den Hochschulen zum Semestereintritt sowie auch Kompetenznachweise, die auch im zivilen Leben ihren Stellenwert haben. Die zusätzliche Neuerung der Anrechenbarkeit von ECTS-Punkten an diverse Studiengänge sei ebenso zu den Bestrebungen zu zählen, die sich in der Umsetzung befänden. Im Lichte der sich noch in einer Realisierungsphase befindlichen Massnahmen und der neuen WEA-Bestimmungen, die anfangs 2018 in Kraft treten werden, wollte der Bundesrat mit der Berichterstattung noch zuwarten. Der Nationalrat liess sich aber nicht auf die Entgegnungen der Regierung ein und nahm das Postulat mit 153 Stimmen ohne Gegenstimmen an (vier Enthaltungen).³⁵

POSTULAT

DATUM: 16.06.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Armee 2.0 – unter dieses Schlagwort setzte Postulant Dobler (fdp, SG) die Forderungen aus seinem Vorstoss. Die Schweiz müsse das **Technologie-Know-how fördern und sichern** und entsprechend auch im Bereich der Landesverteidigung Modifikationen vornehmen, erklärte er. Fünf Punkte wurden vom St. Galler umschrieben: Das Armeepersonal müsse in Anbetracht des technologischen und wissenschaftlichen Kompetenzbedarfs rekrutiert werden; der Personalbedarf im Bereich Cyberabwehr müsse abgeklärt werden; der Bundesrat solle prüfen, inwiefern mit Bildungsinstitutionen und der Wirtschaft zusammengearbeitet werden könne; Armeeangehörigen sollten diverse neue Typen von Ausbildungen und Einsätzen

angerechnet werden können; sowie, fünftens, sollten neue Kriterien der Diensttauglichkeit formuliert werden („differenzierte Tauglichkeit“). Dobler reihte sich damit in eine Gruppe von Parlamentariern ein, welche die Armee bezüglich neuerer Bedrohungsszenarien aus dem Cyberspace und durch computergestützte Systeme besser aufstellen möchte. Technologie und Wissenschaft seien immer wichtiger für die Armee und solch hoch innovativer Themen müsse sich das Militär zuwenden, so der Postulant in seiner Begründung. Einzelne Möglichkeiten zur Anrechenbarkeit von Praktika bei Bundesbetrieben oder Hochschulen an die Dienstleistung seien zwar bereits gegeben, man müsse aber noch weitere Anreize schaffen. Im Fokus stünden dabei Projekte, die für das Militär einen Verwendungszweck haben. Der Bundesrat teilte offensichtlich die Stossrichtung des Postulats und beantragte dessen Annahme. Als es im Sommer 2017 im Nationalrat behandelt wurde, gab es keine Debatte, das Geschäft wurde diskussionslos angenommen.³⁶

POSTULAT

DATUM: 27.09.2019
DIANE PORCELLANA

Priska Seiler Graf (ps, ZH) aimerait que le Conseil fédéral évalue des mesures exemplaires de **promotion des droits et des opportunités des femmes dans les organisations militaires**, au regard de sa politique d'égalité. Dans les stratégies d'égalité destinées à l'armée, il faudrait d'abord privilégier cette démarche avant d'imposer de nouvelles obligations aux femmes. Le groupe de travail chargé d'analyser le système de l'obligation de servir préconisait d'ailleurs le modèle norvégien, selon lequel tant les femmes que les hommes accomplissent leur service au sein de l'armée ou de la protection civile. Le Conseil fédéral partage l'avis de la parlementaire. Il juge pertinent de s'intéresser à la pratique étrangère dans le cadre du rapport sur le renouvellement des effectifs de l'armée attendu pour fin 2020. Le postulat sera adopté par le Conseil national.³⁷

POSTULAT

DATUM: 19.06.2020
DIANE PORCELLANA

Le conseiller national David Zuberbühler (udc, AR) demande au Conseil fédéral une **comparaison internationale des coûts des formations militaires de protection**. Au regard de l'importance relevée – comme cité dans le rapport Avenir des forces terrestres du DDPS – des missions de protection et de sûreté pour la défense, Zuberbühler juge l'effectif de l'armée pour les missions de protection à long terme «plutôt limité». De plus, même avec les mesures prévues dans le cadre du Développement de l'armée (DEVA), les 17 bataillons d'infanterie ne pourront pas être suffisamment équipés.

Plusieurs pays – notamment la France, l'Allemagne, la Suède et la Pologne – ont renforcé leurs forces armées régulières avec des gardes ou des troupes nationales afin de disposer rapidement de personnel supplémentaire sur une période prolongée pour assurer la sécurité. Avec l'obligation de servir et le principe de milice, la Suisse pourrait disposer facilement de formations de protection à moindre coût. Pour réduire l'écart actuel en matière de sécurité entre la police et l'armée, il préconise alors de s'intéresser aux solutions déployées à l'étranger. Le Conseil national et le Conseil fédéral ont soutenu sa requête.³⁸

POSTULAT

DATUM: 19.03.2021
DIANE PORCELLANA

Le conseiller national Baptiste Hurni (ps, NE) demande un rapport concernant **l'accès au service militaire, à la protection civile et au service civil pour les personnes souffrant d'un handicap ou d'une atteinte à la santé**. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat, lequel est adopté sans discussion par le Conseil national. Selon l'auteur, quand bien même la stratégie favorisant l'accès des personnes avec handicap ou atteintes dans leur santé à certaines fonctions et la possibilité d'effectuer une demande de réexamen en cas d'inaptitude, une bonne partie de cette catégorie de la population est déclarée inapte et n'est pas exemptée de la taxe militaire. Il souhaite également savoir pourquoi ces personnes ne pourraient pas être affectées au service civil.³⁹

POSTULAT

DATUM: 19.05.2021
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a présenté le rapport concernant la **mise hors service de biens immobiliers du DDPS** en réponse aux postulats 11.3753 et 13.4015. Ce dernier dresse la liste des biens immobiliers vendus ou cédés en droit de superficie ces dernières années par le DDPS, dont les biens immobiliers réaffectés pour des intérêts publics. Par exemple, l'ancienne caserne de Brigue a été concédée pour agrandir l'hôpital de la ville. Outre cette vue d'ensemble, la stratégie de mise hors service des biens immobiliers non nécessaires y est présentée, ainsi qu'un aperçu de futures potentielles ventes.

La conseillère fédérale Viola Amherd a approuvé l'Ordonnance portant sur la mise hors service des biens immobiliers du DDPS qui règle la désaffectation des biens qui ne sont plus utiles à des fins militaires ou ne présentent plus d'intérêt stratégique. L'entrée en vigueur est prévue au 1er juin 2021.

La CdF-CE et la CdF-CN ont pris connaissance de ce rapport. La CdF-CN a particulièrement examiné les questions relatives aux logements d'utilité publique, au démantèlement et à la désaffectation d'immeubles. Satisfaite du rapport, sa sous-commission compétente suivra régulièrement les développements de ce dossier.⁴⁰

POSTULAT

DATUM: 08.06.2021
DIANE PORCELLANA

Jean-Luc Addor (udc, VS) a déposé un postulat afin que le Conseil fédéral examine et propose des mesures pour **réduire la charge administrative** – jugée «excessive» par le conseiller national – **pesant sur les cadres de milice de l'armée**. Les cadres aux échelons compagnie et bataillon ne peuvent se focaliser sur la conduite de leur unité ou corps de troupe, car les exigences bureaucratiques – comme par exemple l'archivage, collecte des données personnelles, etc. – prennent le dessus. Ainsi, leur mission primaire est davantage assumée par des militaires de carrière.

Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat. Le Système d'information du personnel de l'armée (PISA), le logiciel Mil-Office, et la numérisation du livret de service et des processus administratifs associés et d'autres outils encore à l'étude facilitent l'exécution des tâches administratives des cadres. Un rapport n'est pas nécessaire, car avec la numérisation des processus administratifs, il estime déjà répondre à la demande du parlementaire.

Lors du passage au Conseil national, le postulat a été adopté de justesse, avec 94 voix contre 93 et 1 abstention. Les quelques voix du groupe de l'Union démocratique du centre, du groupe libéral-radical et du groupe du centre ralliées à celles du groupe socialiste et du groupe des vert-e-s n'ont pas été suffisantes pour que la demande soit rejetée.⁴¹

POSTULAT

DATUM: 08.06.2021
DIANE PORCELLANA

La CPS-CE prie le Conseil fédéral d'analyser comment la **gestion stratégique de crise peut être améliorée pour faire face à des situations de crise nationales**. En considérant différents types de crise, il devra détailler quelle coordination avec le Réseau nationale de sécurité et quelles formations – incluant la Formation supérieure des cadres de l'armée et l'Office fédéral de la protection de la population – sont nécessaires pour assurer la capacité de conduite des états-majors dans de tels contextes. Comme préconisé par le Conseil fédéral, le Conseil des Etats a adopté le postulat.⁴²

POSTULAT

DATUM: 10.06.2021
DIANE PORCELLANA

Le conseiller aux Etats Beat Rieder (centre, VS) charge le Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur les **futures tâches à attribuer à la pharmacie de l'armée** en considérant l'expérience de la crise du Covid-19. Durant la crise, la pharmacie a été mandatée pour l'acquisition de biens médicaux importants pour les cantons et le système de santé. Pour ce faire, elle a dû engager du personnel et créer une organisation ad hoc. En parallèle, l'OFSP a rencontré des difficultés pour acquérir des vaccins par ses propres moyens. En prévision d'une prochaine crise, le sénateur valaisan demande de déterminer la compétence de ces tâches et de régler la question des interfaces avec l'approvisionnement du pays. Comme souhaité par le Conseil fédéral, le Conseil des Etats a adopté le postulat.⁴³

POSTULAT

DATUM: 09.03.2022
CHLOÉ MAGNIN

Alors que le rôle de la femme et sa place dans la société sont des sujets qui sont fréquemment revenus dans les discussions au cours des cinquante dernières années, Stefanie Heimgartner (udc, AG) a déposé un postulat pour rendre la **journée d'orientation obligatoire pour les femmes** . Rendre cette journée d'instruction sur le service au pays obligatoire, ne correspondrait pas encore à rendre le service militaire obligatoire, mais encouragerait les suisses à s'engager. En effet, Viola Amherd a clairement exprimé qu'elle souhaite rendre l'armée plus attrayante pour les femmes et ce postulat pourrait représenter selon Heimgartner un premier pas pour atteindre cet objectif. De plus, un traitement égalitaire des Suisses et des Suissesses concernant l'information sur le service militaire se traduirait, d'après le postulat, par la formation d'équipes plus performantes, de par leur mixité, et permettrait aussi de résoudre les soucis d'effectifs de l'armée.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat, mentionnant que la journée

d'information ouvrirait de nouvelles portes pour les femmes, telles que le service volontaire et la protection civile.

En s'appuyant sur les arguments du Conseil fédéral, le Conseil national a accepté le postulat par 125 voix contre 64 et une abstention.⁴⁴

POSTULAT

DATUM: 21.03.2022
CHLOÉ MAGNIN

Alors que la cybersécurité est actuellement l'un des sujets centraux en termes de défense nationale, la CPS-CN a déposé un postulat chargeant le Conseil fédéral d'examiner dans quelle mesure la **subsidiarité de la cybersécurité** et la **collaboration entre les différents acteurs de la cyberspace** sont envisagées au sein du DDPS.

En effet, la commission estime que la cyberspace représente un danger pour le pays et qu'une récolte d'informations est nécessaire pour minimiser les risques. Elle aimerait trouver une solution pour favoriser la coopération entre les acteurs civils et militaires afin d'augmenter l'efficacité de chacun et de lutter de manière plus optimale contre les menaces infraguerrières (par exemple: bombes, prises d'otages) qui mettent fortement en péril la sécurité de la population actuellement.

Le Conseil national et le Conseil fédéral ont soutenu le postulat. Cette décision mènera à une analyse au sein du DDPS afin de viser une meilleure compréhension de la situation actuelle et dans le but d'aboutir à de meilleures propositions d'actions.⁴⁵

POSTULAT

DATUM: 07.06.2022
CHLOÉ MAGNIN

Dans le cadre du postulat de Priska Seiler Graf (ps, ZH) sur la **promotion des droits et des opportunités des femmes dans les organisations militaires**, la Confédération a comparé quatre pays similaires à la Suisse dans leur fonctionnement militaire (Autriche, Estonie, Finlande et Suède) afin de rendre l'armée plus attrayante pour les femmes. Suite à cette analyse, le DDPS a entrepris la réalisation de deux plans d'action. Le premier concerne le court à moyen terme et s'applique à l'alimentation des services de protection suisses. Le second concerne, quant à lui, le plus long terme en observant l'obligation de servir. Après avoir fait l'état des lieux, le Conseil fédéral a estimé que le postulat avait joué son rôle et ce dernier a été classé par le Conseil national le 7 juin 2022.⁴⁶

POSTULAT

DATUM: 07.06.2022
CHLOÉ MAGNIN

Après avoir été présenté le 14 avril 2021 par le Conseil fédéral, le rapport de la mise hors service des biens immobiliers du DDPS qui traite notamment les demandes de deux postulats (celui-ci et le 11.3753), a été validé par la CdF-CN, la CdF-CE, ainsi que la CPS-CE. Ceci a permis de **classer les deux postulats** le 7 juin 2022.⁴⁷

POSTULAT

DATUM: 29.03.2023
CHLOÉ MAGNIN

En publiant son **rapport**, le Conseil fédéral a répondu au postulat de la CPS-CE qui demandait comment la **gestion stratégique de crise peut être améliorée afin de lutter contre des situations de crise nationales**.

POSTULAT

DATUM: 17.11.2023
ANTOINE LÉVÊQUE

La Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-CE) a pris acte du rapport du Conseil fédéral relatif à la **gestion des situations de crise par les autorités fédérales**. Elle a demandé au Conseil fédéral de lui soumettre son projet d'ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale lorsqu'il serait rédigé.⁴⁸

Sozialpolitik

Sozialversicherungen

Krankenversicherung

POSTULAT
DATUM: 21.06.1996
MARIANNE BENTELI

Auch der Nationalrat überwies in der Sommersession **mehrere Postulate**, welche sich mit den **Vollzugsproblemen des KVG** befassten. Das Anliegen der Befreiung von der Beitragspflicht ab dem dritten Kind wurde von der Waadtländer FDP-Abgeordneten Langenberger aufgenommen, welche auch die Möglichkeit verlangte, während des Militärdienstes die Krankenkasse sistieren zu können, wie dies im alten KVG der Fall war. Eymann (Ip, BS) regte an, der Bundesrat solle eine Arbeitsgruppe einsetzen (Po. 96.3082), um Massnahmen zur Erhöhung der Akzeptanz des neuen KVG und flankierende Massnahmen auszuarbeiten, die allenfalls in Beiträge zur Kostensenkung münden könnten. Grobet (pda, GE) verlangte eine Verordnungsänderung, mit welcher die Aufsichtskompetenz des Bundes auf die Kantone ausgedehnt werden soll (Po. 96.3083), damit auch diese Regelwidrigkeiten, insbesondere in Bezug auf die Versicherungsprämien und die von den Leistungserbringern verursachten Kosten, feststellen können. Hingegen lehnte der Rat eine Motion Gonseth (gp, BL), welche mit einer Änderung des Bundesgesetzes über den Versicherungsvertrag die Gleichstellung von Frau und Mann auch in den Zusatzversicherungen erreichen wollte (Mo. 95.3322), selbst in der vom Bundesrat vorgeschlagenen Postulatsform ab. Eine Motion David (cyp, SG), welche verlangte, dass der Bundesrat den Prozentsatz des anrechenbaren Einkommens und Vermögens für die Prämienverbilligung mit dem Ziel eines einheitlichen Vollzugs solle bestimmen können (Mo. 96.3408), wurde in der Wintersession auf Antrag des Bundesrates als Postulat überwiesen. Dieser erinnerte daran, dass dieses Modell ursprünglich vom Bundesrat vorgeschlagen war, dass aber das Parlament – auf Drängen der Kantone – bewusst einer föderalistischen Lösung zugestimmt habe, weshalb es kaum statthaft wäre, nach so kurzer Zeit diese zentrale Bestimmung wieder zu verändern.⁴⁹

-
- 1) AB NR, 2011, S. 531; AB NR, 2011, S. 531.
 - 2) AB SR, 2011, S. 922.
 - 3) AB SR, 2012, S. 368 f.; AB NR, 2012, S. 1211.
 - 4) AB NR, 2012, S. 998; AB NR, 2012, S. 999 f. und AB SR, 2012, S. 805 f.
 - 5) BO CN, 1990, p. 684; BO CN, 1990, p. 712
 - 6) BO CN, 1991, p. 768 s.; Presse du 6.4.91; NZZ, 8.5.91.
 - 7) BO CN, 1991, p. 1984; BO CN, 1991, p. 1985
 - 8) BO CE, 1991, p. 972 ss.; BO CN, 1991, p. 2481 s.; Bund et LZ, 28.11.91.
 - 9) BO CE, 1991, p. 764 ss.; Presse du 25.9.91.
 - 10) BO CE, 1992, p. 294
 - 11) BO CN, 1992, p. 2750
 - 12) BO CN, 1992, p. 2750 s.
 - 13) BO CN, 1994, p. 1194 s.
 - 14) NZZ, 20.10.94.
 - 15) BO CE, 1995, p. 539 s.; BO CN, 1995, p. 1607 s.
 - 16) BO CN, 1996, p. 1443 ss.
 - 17) BO CN, 1997, p. 2231 s.
 - 18) BO CN, 1998, p. 1539
 - 19) BO CN, 1999, p. 2199 s.
 - 20) BO CE, 2000, p. 843; BO CN, 2000, p. 1193
 - 21) BO CN, 2005, p. 1509; BO CN, 2005, p. 631
 - 22) BO CN, 2005, Annexes III, p. 227 s; BO CN, 2005, p. 1984
 - 23) BO CE, 2005, p. 1009 s.
 - 24) BO CN, 2006, p. 1460
 - 25) BO CN, 2007, p. 2049.
 - 26) BO CE, 2008, p. 553 s.
 - 27) BO CN, 2008, p. 1445.
 - 28) BO CN, 2008, p. 1446.
 - 29) BO CN, 2008, p. 1444.
 - 30) BO CE, 2010, p. 550 ss.
 - 31) BBI, 2011, S. 5905 ff.; AB SR, 2011, S. 813.
 - 32) AB NR, 2012, S. 2253.
 - 33) AB NR, 2014, S. 331
 - 34) AB NR, 2017, S. 511 ff.
 - 35) AB NR, 2017, S. 510 f.; Blick, 16.3.17
 - 36) AB NR, 2017, S. 1196
 - 37) BO CN, 2019, p. 1939
 - 38) BO CN, 2020, p. 1141
 - 39) BO CN, 2021, p. 661
 - 40) Communiqué de presse CdF-CE du 19.5.21; Communiqué de presse CdF-CN du 12.5.21; Communiqué de presse du DDPS du 14.4.21; Rapport du CF du 14.4.21
 - 41) BO CN, 2021, p. 1143
 - 42) BO CE, 2021, p. 503s; Communiqué de presse CPS-CE du 26.3.21
 - 43) BO CE, 2021, p. 567s
 - 44) BO, CN, 2022, p. 277
 - 45) BO, CN, 2022, p. 649
 - 46) FF, 2022 858, p.20
 - 47) Rapport 22.006, CF, 2022, p.20
 - 48) Communiqué de presse CPS-CE du 17.11.23
 - 49) Amtl. Bull. NR, 1996, S. 1201 f. und 1203 f.; TW, 3.2.96. EDI Vernehmlassung Verordnungsänderung; Presse vom 23.8.96;

Amtl. Bull. NR, 1996, S. 2392 f.; Amtl. Bull. NR, 1996, S. 757 ff.